Image not found or type unknown

L'aquisition de la nationalité française

Par **Aghouiles yamani**, le **30/03/2017** à **20:26**

Bonjour je suis un algerien agé de 37 ans j'aimerais bien me rensigné au dujet de pere de ma grande mère né 1897 en algerie qui a fait deux ans et demi de service millitaire durant la premiere guerre mondial j'aimerais savoir si j'aurais le droit d'avoir la nationalite française simplement merci de me repondre

Par **Visiteur**, le **30/03/2017** à **20:52**

Bonsoir
Non, vous n'avez pas droit à la nationalité française.
Mon grand père italien, est venu combattre aussi avec les légions Garibaldiennes n'est jamais devenu français pour cette seule raison, mais parce qu'ensuite il a fuit Mussolini et a travaillé dur en France.

Par **youris**, le **30/03/2017** à **21:33**

bonjour,
à l'indépendance de l'algérie en 1962, tous les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.
c'est le principe quand un pays devient indépendant.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés